

CRITERES DE SELECTION

CHAMPIONNAT D'EUROPE 2019

CRITERES GENERAUX

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Être à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Être en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Espoirs de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire ;
- Participer aux championnats de France ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;
- Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National

Critères de sélection du championnat d'Europe 2019

Les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre et les critères suivants :

- 1 - Les médaillés en simple des derniers championnats du monde individuels 2018
- 2 – Être classé dans le Top 12 mondial à la ranking de juillet 2019
- 3 – Être classé dans le Top 6 mondial des moins de 23 ans et être dans le Top 20 mondial senior à la ranking de juillet 2019
- 4 – des wild-card seront attribuées à des joueurs présentant soit :
 - une progression dans la ranking mondiale et permettant de compléter une équipe médaillable à ces championnats d'Europe
 - et/ou ayant réalisé une performance significative au championnat de France

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de sélection, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Timing de sélection :

Proposition (wild-card) de la commission vers la DTN le 2 juillet 2019

Validation par le comité de sélection de la FFH pour le 15 juillet 2019

Les dates peuvent être légèrement modifiées en fonction de la sortie du classement mondial de juillet et des dates de demande d'entry de l'organisateur.